

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: | | Pagination continue. |



LE GOUVERNEUR DE LA JONQUIÈRE

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

3ÈME VOLUME

AOUT 1897

8ÈME LIVRAISON

SAINT-VINCENT DE PAUL

A venir jusqu'en 1743, sous la dénomination de Saint-François de Sales, l'île Jésus ne formait qu'une seule paroisse. Le 4 février 1743, Mgr de Pontbriand, évêque de Québec, décrétait la formation d'une nouvelle desserte dans la paroisse de Saint-François de Sales. Elle devait comprendre les habitants de la côte Saint-François d'Assise et une partie de ceux de la côte sud de l'île.

Les paroissiens de la nouvelle desserte se mirent immédiatement à l'œuvre pour élever un presbytère en pierre dont le haut devait servir de chapelle provisoire. En quatre mois il fut achevé, et dans les premiers jours de novembre, M. O.-M. Semelle, premier curé, put y célébrer la messe. Cette maison avait quarante pieds de longueur sur vingt-huit de largeur.

L'année suivante, les habitants commencèrent la construction d'une église en pierre de cent dix pieds de longueur sur quarante de largeur. Des circonstances imprévues retardèrent les travaux, et ce ne fut que quatre années plus tard qu'ils purent voir leur œuvre achevée.

Saint-Vincent de Paul a eu jusqu'ici douze curés. Ce sont MM. O.-M. Semelle, 1744-1747 ; A. Renoyer, 1747-1790 ; E.-Z. Chenet, 1790-1801 ; A. Desforges, 1801-1804 ; C. Bégin, 1804-1824 ; A.-T. Lagarde, 1824-1834 ; F. Lefebvre de Bellefeuille, 1834-1835 ; C.-T. Caron, 1835-1839 ; F.-X.-R. Mercier, 1839-1847 ; E. Lavoie, 1847-1853 ; M. Lavallée, 1853-1881 ; A.-H. Coutu, curé actuel.

PIERRE-GEORGES ROY

UN POÈME HEROÏ-COMIQUE

Le 26 décembre 1727, Mgr Jean-Baptiste de la Croix de Saint-Vallier, évêque de Québec, s'éteignait à l'Hôpital-Général de Québec, à l'âge de soixante-quatorze ans et quelques semaines.

Le même jour, le chapitre de sa cathédrale s'assemblait et nommait pour vicaire général du diocèse M. Boulard, curé de Québec.

L'intendant Dupuy et le Conseil Supérieur refusèrent de reconnaître M. Boulard et déférèrent toute l'autorité à M. de Lotbinière, archidiacre.

Mgr de Saint-Vallier avait demandé à être inhumé dans l'église de l'Hôpital-Général. M. Dupuy s'imaginant que le Chapitre voulait faire déposer le corps de l'évêque de Québec dans les caveaux de la cathédrale, prit un moyen extrême pour se rendre au désir du défunt.

Le 2 janvier, veille du jour fixé pour les funérailles, il se rendit pendant la soirée à l'Hôpital-Général avec M. de Lotbinière, archidiacre, M. André de Leigne, lieutenant général de police, et M. Hiché, procureur du roi.

Il ordonna à la supérieure, la mère Geneviève Duchesnay de Saint-Augustin, de faire fermer les portes des salles ; puis il assembla toutes les personnes de la maison dans le vestibule de l'église.

Là, M. Dupuy déclara qu'il venait faire sans le moindre délai l'enterrement de Mgr de Saint-Vallier, parce que les chanoines étaient déterminés à l'inhumer dans la cathédrale ; il ajouta qu'il agissait ainsi pour conserver à l'Hôpital-Général les restes précieux de son fondateur.

M. de Lotbinière, le père de la Chasse, jésuite, le père Antoine de Lino, récollet, M. Leclair, curé de Saint-Vallier, et le frère récollet Thomas Bédard,

diacre, se revêtirent alors de leurs surplis et se rendirent dans la chapelle ardente.

Après les prières prescrites, ils prirent le corps de Mgr de Saint-Vallier qu'ils renfermèrent dans deux cercueils, l'un de plomb l'autre de chêne, et le portèrent à l'église. M. Dupuy, les personnes venues avec lui, et les pauvres de l'Hôpital-Général, portant des cierges, formaient le cortège funèbre.

A l'église, la cérémonie fut très simple. Après le *Libera* entonné par M. Dupuy lui-même, le cercueil fut déposé dans le tombeau préparé au pied de l'autel du Saint Cœur de Marie.

Lorsque la nouvelle se répandit dans la ville que Mgr de Saint-Vallier avait été enterré au milieu de la nuit, sans aucunes cérémonies, une véritable émeute se déclara. Quelques individus sonnèrent même le tocsin et publièrent que le feu était à l'Hôpital-Général.

Le lendemain, le vicaire général se transporta à l'Hôpital-Général ; il interdit l'église, suspendit la supérieure de sa charge et nomma une autre religieuse pour la remplacer.

Ce sont ces démêlés entre M. Dupuy, M. de Lotbinière et le Conseil Supérieur d'une part, et M. Boulard, le Chapitre et le gouverneur de Beauharnois de l'autre part, qui nous ont valu le petit poème que nous exhumons aujourd'hui de la poussière de l'oubli.

Cette pièce contient beaucoup de vers faibles et baroques—plusieurs même pèchent contre les règles de la prosodie—mais ces imperfections sont rachetées par des passages très heureux et d'une verve satirique remarquable.

L'abbé Etienne Marchand, son auteur présumé, naquit à Québec le 27 novembre 1707. Ordonné prêtre le 21 octobre 1731, il fut nommé, l'année suivante, curé de Champlain. Trois ans plus tard, il prenait possession de l'importante cure de Boucherville qu'il garda tout près de quarante ans. En 1773, il se retira

à l'Hôpital-Général de Québec pour prendre un repos légitimement gagné. Il ne se reposa pas longtemps car Dieu le rappela à lui à peine un an plus tard, le 17 janvier 1774.

Etrange retour des choses humaines ! L'abbé Marchand, qui dans ses vers n'a guère ménagé les bonnes religieuses de l'Hôpital-Général de Québec, dort son dernier sommeil sous les dalles de leur église, près de Mgr de Saint-Vallier dont il a raconté les funérailles d'une façon si burlesque. Les *nonnains* qu'il a traitées si légèrement et celles qui leur succèdent ont sans doute prié et prient encore sur sa tombe pour le repos de son âme.

PIERRE-GEORGES ROY

LA MÉSAVENTURE D'UN AMBASSADEUR

Au commencement de l'été de 1829, Québec eut la visite de l'ambassadeur d'Angleterre aux Etats-Unis. Son Excellence, peu après son arrivée, ayant mangé trop copieusement du saumon frais et des *patates nouvelles*, fut prise d'une indigestion assez sérieuse. Le docteur Henry, chirurgien de la garnison, mandé en toute hâte, prescrivit la diète absolue.

Sir C. et lady Ogle, de Halifax, étaient en ce moment à Québec et ils étaient, de même que le diplomate anglais, les hôtes de sir James Kempt au château Saint-Louis.

Un grand diner était commandé pour le soir du même jour en l'honneur de ces hôtes distingués. Il était trop tard pour le contremander. L'ambassadeur fut donc forcé de garder la chambre.

On était au dessert. Tous les convives prêtaient en ce moment la plus grande attention à sir James Kempt qui racontait un épisode de sa vie militaire, lorsque tout à coup un individu, coiffé d'un bonnet de nuit, d'une main tenant une chandelle et de l'autre retenant son pantalon, se précipita dans la salle à manger.

La surprise fut d'abord très grande, mais lorsqu'on reconnut le personnage un immense éclat de rire s'éleva dans toute la salle. C'était notre diplomate qui encore peu au fait des êtres du château s'était égaré dans ses pérégrinations nocturnes. On peut s'imaginer qu'il ne fut pas lent à sortir.

P. G. R.

LES TROUBLES DE L'ÉGLISE DU CANADA EN 1728

PREMIER CHANT

Je chante les excès de ce zèle profane
Qui dans les cœurs dévots enfanta la chicane
Et qui dans une Eglise exerçant sa fureur
A semé depuis peu le désordre et l'erreur.
Sous ce masque un chanoine abusant d'un vain titre (1)
Fier de sa dignité, méprisant le chapitre,
Pour soutenir les droits de l'archidiaconat
Enterre de son chef un illustre prélat (2).
C'est en vain qu'à l'envi partout on se prépare
A lui rendre un honneur dont il fut trop avare (3).
Lotbinière assisté d'un juge et d'un bourreau
Le fait par des laquais traîner dans le tombeau.
Muse, raconte-moi quelle jalouse envie
De ces hommes de Dieu peut corrompre la vie
Et comment en public, prêchant l'humilité,
Ils conservent dans l'âme autant de vanité.
Parmi les embarras et les troubles du monde
Québec voyait l'Eglise en une paix profonde.
Saint-Vallier veillait toujours sur son troupeau
Par son exemple était sa règle et son flambeau.
Ce vigilant Pasteur ennemi des intrigues
Par sa rare prudence assoupissait les brigues
Et chacun par ses soins, tenu dans le devoir,
S'il avait un penchant n'osait le faire voir
Mais de ses jours passés à nos yeux comme une ombre
L'éternelle nuit vint terminer le nombre.
Il mourut.... aussitôt le chapitre assemblé
Malgré le noir chagrin dont il est accablé
Règle, dispose tout pour la pompe honoraire,
Songe au bien public et nomme un grand vicaire
L'Eglise avait besoin d'un solide rempart
D'une commune voix on reconnut Boulard (4)
Et cette élection par la règle autorise,
Dispose entre ses mains les rênes de l'Eglise.
L'archidiacre aspirait à ce nouvel emploi
Mais au faible parti le plus fort fait la loi.

(1) M. Louis-Eustache Chartier de Lotbinière.

(2) Mgr de Saint-Vallier.

(3) Mgr de Saint-Vallier avait refusé de faire sonner les cloches à la mort du marquis de Vaudreuil, arrivée le 10 octobre 1725.

(4) M. Etienne Boulard.

Il ne s'agissait plus que des devoirs funèbres
Et ce fut sur ce point que l'esprit des ténèbres
Dans les cœurs prévenus répandant le poison
Y fit voir le scandale en habit de raison.
Par un jaloux orgueil la charité bannie
Et de l'autorité l'injustice munie
Le chapitre à Boulard prodiguant sa faveur
De tout l'enterrément veut décerner l'honneur.
L'archidiacre y prétend ; la question s'agite
Bientôt de toutes parts, on dispute, on s'irrite.
Il apporte pour lui la coutume et les lois,
L'air retentit au loin des accents de sa voix
Mais dans ses volontés le chapitre immobile
Se rit de son courroux avec un air tranquille,
Et malgré ses clameurs imprime sur son front
Par ce nouveau mépris un éternel affront.
À ce coup imprévu sa voix reste au passage,
Il soupire, il gémit, mais sourds à ce langage
Les chanoines contents se retirent chez eux
Et le laissent en proie à son sort malheureux.
Sitôt que la douleur lui permet de se rendre
Au logis où déjà l'on se lasse d'attendre,
Où malgré tous les soins le souper refroidit,
À l'odeur d'un ragoût son grand cœur se raidit,
Et sa vertu domptant sa mauvaise fortune,
Il calme tous ses maux excepté sa rancune.
Après un bon souper l'impatient sommeil
Qui travaille à son tour à le rendre vermeil
Dans un oubli profond vint plonger sa tristesse
Et changer tous ses maux dans une douce ivresse.
Tout était calme alors et l'Eglise en repos
Se délassait ainsi de ses pieux travaux.
Cependant la discorde aux yeux creux, au teint blême,
Au souffe envenimé, déplaisant à soi-même,
Sortant de chez Noïan lasse d'un long séjour
Fut trouver l'archidiacre avant le point du jour
Et pour mieux déguiser sa difforme nature
D'un conseiller d'état elle prend la figure ;
Elle jette en passant ses yeux sur le Palais (1).
Ce superbe édifice hérissé de ses traits
Que jamais on ne vit mépriser sa menace
Lui porta dans le cœur une nouvelle audace.
Elle vole et les vents allumant son tison,
Font pleuvoir de ses mains les feux et le poison
Sur les communautés elle souffle sa rage.
Ses serpents détachés avancent son ouvrage,

(1) Palais de l'Intendant.

Tandis que poursuivant sa course dans les airs
Elle va captiver l'Église dans ses fers.
Elle arrive et bientôt vient frapper à l'oreille
Du chanoine endormi qu'en sursaut elle éveille :
Quoi, tu dors, paresseux, lui dit-elle ; tu dors
Tranquille à tant d'affronts qui sont autant de morts,
Tu souffres que Boulard, de récente mémoire,
De tout l'enterrement te ravisse la gloire.
Tu lui céderas donc et de ta dignité,
Lâche, tu soutiendras, si mal l'autorité !
Quoi, tu verras demain avec un cœur de glace
Tes titres méprisés et Boulard à ta place
Ce rang mal soutenu répond-il douc au choix
Du prélat dont la main t'y plaça dans six mois ?
Lève-toi sans tarder, va présenter requête
Au Conseil Souverain et l'intendant en tête,
Au chapitre étonné fais voir des combattants,
Fais-toi connaître enfin par des coups éclatants.
Elle dit et sur lui répandant son haleine
Le dangereux poison glisse de veine en veine
Qui bientôt faisant voir son prix par ses excès,
Elle se retira certaine du succès.

Mais d'abord que l'aurore avec ses doigts de roses
Eut de la nuit au jour fait la métamorphose,
Qu'au retour du soleil l'Orient aimanté
Eut à l'autre hémisphère envoyé sa clarté
Plein du trouble qu'excite une sainte colère
Même avant de n'en prendre on peut voir Lotbinière
Bravant imprudemment la rigueur des climats
Arriver au Palais tout couvert de frimas.
Faible, défiguré, chancelant, hors d'haleine,
Autant saisi de froid que pénétré de peine,
Il se laisse en entrant tomber dans un fauteuil
Et paraît en tombant se choisir un cercueil.
A cet aspect funeste une vieille servante,
Qui toujours est debout avant que le coq chante,
Par ses cris effrayants qu'enfante la terreur,
A toute la maison communique sa peur.
Laquais et marmitons au sommeil tous font trêve
Et l'Intendant (1) lui-même en désordre se lève,
Passe dans l'antichambre où l'archidiacre assis
Entre vivre et mourir paraissait indécis.
Et par un prompt secours d'un verre d'eau divine,
Eau qui du corps humain réchauffe la machine

(1) Claude Thomas Dupuy.

Que le souffrant ne prit que par dévotion,
A ses membres glacés il rendit l'action.
Puis dans un cabinet près d'un feu qu'on allume
Le conduit doucement et l'a-seoit sur la plume.
Là, bientôt ses esprits reprennent leur vigueur,
Sa langue se délie et de tout son malheur
Il conte mot à mot la déplorable histoire.
L'intendant qui l'écoute à peine ose l'en croire ;
Son épouse en frémit ; cette chère moitié
Dont le cœur fut toujours nourri dans la pitié,
Du droit de décider se croyant investie,
Prend cent fois avant lui le chapitre à partie
Et poussant plus avant l'esprit de charité
Lui suggère un dessein sur le champ médité.
S'il est vrai qu'aux grands maux il faille de grands remèdes
Et qu'à de prompts secours il n'est rien qui ne cède,
Il en faut à ceux-ci, lui dit-elle, appliquer
Dont l'infaillibilité ne nous puisse manquer.
Le conseil est à nous, mais sa conduite lente
Ne nous servirait pas au gré de mon attente,
Une cause douteuse y languit trop longtemps.
J'ai des chemins plus courts dont nous serons contents
Puisque malgré vos droits, le chapitre s'obstine
Et nous ravit l'honneur où le sang vous destine,
Demain sans plus tarder, lorsque le jour cessant
Aura fait du chemin retirer le passant,
Que la nuit sur la ville aura jeté ses voiles,
Vous irez tous les deux guidés par les étoiles,
Et suivis seulement de deux ou trois recorts,
De l'évêque défunt faire enlever le corps.
Vous en avez le droit, vous comme grand vicaire
Et vous comme exécuteur testamentaire.
Tout vous sera facile, ou vous ne voudrez pas.
André (1) sans balancer marchera sur vos pas,
Vous serez secondés par le père Lachasse (2)
L'ouvrage sera fait avant qu'une heure passe
Et par vos mains bientôt votre évêque enterré,
Le chapitre à Boulard n'aura rien déféré
Contents vous en serez et de votre victoire
Partout la Renommée annoncera la gloire."
A ce noble dessein, l'archidiacre applaudit
Par un tendre baiser, l'intendant répondit,
Et bénissant le Ciel qui lui montre la voie,
Tout le reste du jour se passa dans la joie.

(1) André de Leigne, lieutenant général de la prévôté.

(2) Le R. P. Joseph de La Chasse, jésuite.

Cependant l'heure vient qui doit les signaler
L'Hôpital est déjà prêt à les receler ⁽¹⁾
Esclave, qui ne voit que par l'œil d'un Jésuite
Ce couvent abusé n'en prévoit pas la suite ;
Il leur ouvre son sein, il les reçoit chez lui,
Tout cède sans obstacle à la voix de Dupui,
Qui de chaque côté partageant son escorte,
L'engage par serment à bien garder la porte
Il entre avec André, l'archidiacre les suit :
Deux laquais, un bourreau, gens devant qui tout fuit
Et tous d'un même esprit portés vers la chapelle
Où prompt au rendez-vous Lachasse les attend,
A pas précipités notre troupeau se rend.
Là, chacun de son mieux faisant son personnage,
Ou contrefait sa voix, ou change son visage.
L'aspect de leur prélat, étendu sur un ais,
Qu'ils ont vu tant de fois, glorieux sous le dais,
Retrace à leur esprit une funeste image,
Des honneurs de la vie et de leur prompt passage
L'archidiacre surtout semble se reprocher
Le forfait qu'il médite et n'ose en approcher ;
Mais l'enfant de Thémis qui le voit en balance
Lui répète trois fois qu'il est temps qu'il commence
Et pour mettre la fin à ce triste opéra
Entonne sur le champ lui-même un libéra.
Lachasse lui répond et sa voix assurée
Fut malgré les remords d'un chœur honorée,
Et la troupe faisant les devoirs du clergé
Donne quelqu'appareil d'un service abrégé
On vit nos trois héros.... Doucement je vous prie
Muse, j'entends déjà le lecteur qui s'écrie
Qu'on devrait à jamais cacher à l'avenir,
Un forfait que le ciel se réserve à punir.
Si vous êtes forcée à raconter le reste,
Craignez vous-même aussi quelque revers funeste,
Ou bien défendez-vous de présenter aux yeux
Tout ce que ce récit peut avoir d'odieux....
" Deux effrontés laquais " — taisez-vous ils sont hommes
Et dans un pareil cas ils sont ce que nous sommes—
Signalant à l'envi leur intrépidité,
A peine eurent-ils oui le libéra chanté,
Que prenant le prélat de leurs mains scandaleuses
.... Muse, encore une fois, il n'est d'âmes pieuses
Qui ne tremblent d'horreur à ce récit nouveau—
Le traînent en terre assistés d'un bourreau.

(Fin du premier chant)

(1) L'Hôpital-Général de Québec.

RÉPONSES

Capitaine de la Côte. (III, V, 315.)—Au lieu d'imiter les villages de France et de grouper leurs maisons au centre du territoire paroissial ou seigneurial, les premiers Français établis comme cultivateurs au Canada se placèrent le long du fleuve, de manière à former une rue dont un côté était bordé par les maisons et l'autre par le cours d'eau. Cela s'appelait une *côte* parce que, en effet, les habitations se trouvaient rangées " côte à côte sur la côte " au sommet de la berge de la rivière.

Vers 1669 l'intendant Talon, imbu d'une idée rétrograde assez surprenante chez un tel homme, voulut obliger les habitants à se mettre en villages, mais il n'y parvint pas, excepté à Charlesbourg où il était roi et maître.

En 1675, à peu près, le comte de Frontenac organisa la milice. Tout le Canada ne renfermait que six mille âmes. On nomma des habitants capitaines de la côte. Va sans dire qu'il était impossible de mettre un capitaine par paroisse puisqu'il y avait des seigneuries de huit ou dix colons seulement. Avec le temps on finit par avoir des capitaines de paroisse ; ils faisaient le même service que les capitaines de la côte. C'étaient eux qui recevaient les ordres du gouverneur et les communiquaient aux gens qu'ils concernaient dans leur circonscription. On les employait comme huissiers également. Quant aux exercices militaires qu'ils faisaient faire aux miliciens, ils devaient se borner au tir à la cible, car nous n'avons pour ainsi dire jamais vu les Canadiens se battre autrement qu'à la sauvage.

La milice ne recevait aucune paye, mais ses officiers, tous habitants, étaient reconnus comme porteurs des ordres du gouvernement. Cet orgueil était leur salaire.

De 1670 à 1754 nous n'avons pas eu de régiment dans la colonie, mais seulement deux ou trois compagnies d'infanterie pour garder les postes ou magasins du roi à Québec, Trois-Rivières, Sorel, Chambly, Cataracouy—en tout de 200 à 300 hommes sous les ordres d'un simple capitaine.

La chaîne des milices, allant de côte en côte, servait en temps de paix comme en temps de guerre, de moyen de communication. Aujourd'hui nous avons dans ces mêmes lieux le chemin de fer et le télégraphe électrique.

Le capitaine de la paroisse ou de la côte avait son banc attribué dans l'église et la chose s'est continuée jusqu'à la Confédération.

Entre l'automne de 1760 et l'été de 1763, les autorités militaires anglaises ne voulant pas instituer immédiatement un nouveau mode d'administration, confièrent aux capitaines de milice une foule de devoirs publics, entre autres ceux de juges de paix, et même après 1763, alors que la colonie commença à subir la forme imposée par la conquête, les officiers de milice restèrent très en vue, considérés,

employés à divers services publics, et c'est ainsi que la guerre de 1812 les trouva.

Les capitaines de milice ne se laissaient pas piler sur le pied par les officiers français ni par les officiers anglais; ils savaient que les autorités comptaient sur eux et qu'ils avaient droit au respect public et privé. D'ailleurs, comme militaires, ils entendaient la guerre dans ce pays bien mieux que les officiers venus d'Europe, c'est pourquoi il n'y avait pas à se moquer d'eux.

BENJAMIN SULTE

Rocher au Pin. (III, V, 320.)—Le *Bulletin des Recherches Historiques* a bien voulu consacrer quelques lignes à l'îlot escarpé qui émerge des flots du St-François, un peu au-dessous de l'embouchure du Magog et dans les limites mêmes de notre jeune cité.

Il y a longtemps que ce rocher attire l'attention des amateurs de curiosités naturelles.

Bouchette en parle dans sa *Description Topographique de la Province du Bas-Canada*, publiée en 1815.

Après avoir décrit le site de la future capitale des Bois Francs, que les explorateurs français avaient jadis désigné sous le nom de "Grand Portage", il ajoute (p. 368) :

"Un peu au-dessous, dans la rivière, est un rocher élevé et très singulier, sur le sommet duquel est un pin solitaire, d'une forte dimension, qui offre à la fois un spectacle extraordinaire et unique."

Or, si on consulte la tradition et les meilleurs témoignages connus, on arrive à la conclusion que ce pin compte une existence plus que séculaire.

Le cachet extraordinaire de cet arbre, qui a dû frapper Bouchette, c'est que sa souche repose sur une surface parfaitement dénudée. Son unique source de vie se trouve dans quelques racines qui enlacent les flancs crevassés du rocher pour aller quémander un peu de sève au lit de la rivière.

Dans ces conditions, il n'y a pas à s'étonner si le pauvre pin est lent à croître. Le fait est que ses dimensions n'ont guère augmenté depuis la visite de Bouchette, c'est-à-dire depuis plus de trois quarts de siècle.

L'un de nos vieux pionniers, Hiram Moe, consulté à ce sujet, a souvent déclaré qu'il avait toujours connu le fameux pin dans le même état. Plus d'une fois, durant son enfance, il avait débarqué sur l'îlot et contemplé le tronc apparemment desséché de cet arbre dont la vitalité ne se révélait, alors comme aujourd'hui, que par les quelques rameaux d'un vert douteux qui ornaient sa cime altière.

Hiram Moe naquit en 1807, tout près de l'endroit qui avait porté le nom de "Grand Portage" et que les premiers colons anglais venaient de baptiser du nom de "Grandes Fourches", *Big Forks*.

Il vit les "Grandes Fourches" se transformer en modeste village, auquel on donnait le nom de Sherbrooke en 1821. Il fut l'un de nos citoyens les plus en vue jusqu'à sa mort, survenue au mois d'octobre 1895. Il garda l'usage complet de toutes ses facultés intellectuelles, et surtout de sa prodigieuse mémoire, jusqu'à ses derniers instants.

Relativement à l'âge probable du pin en question, j'ai pris sur moi d'envoyer l'une de ses branches, en 1892, à M. l'abbé Laflamme, de l'Université Laval, et il résulte de l'examen fait par ce savant que notre arbre légendaire devait alors compter plus de deux siècles d'existence.

Comme le rocher qui lui sert d'exil, il a donc été témoin des événements les plus reculés de notre histoire locale.

Je pourrais rappeler ici le passage de l'expédition commandée par le célèbre Hertel et dirigée sur la Nouvelle-Angleterre. L'abbé Maurault (Histoire des Abénaquis, p. 199) dit qu'Hertel "partit des Trois-Rivières à la fin de janvier 1690, remonta la rivière St-François jusqu'au lac Memphrémagog".....

Le "Rocher au Pin" a donc vu flotter, au gré des vents de la forêt vierge, le noble drapeau fleurdelysé qui abritait le capitaine français et son détachement.

Le souvenir de ces vaillants soldats de Louis XIV reste à jamais gravé sur ce monument de la nature. Il rappelle à jamais le règne éphémère, mais glorieux, de la vieille France sur ces parages alors déserts et que l'œuvre de la colonisation a, depuis, si merveilleusement transformés.

Mais ce qui rend le "Rocher au Pin" particulièrement intéressant pour les amateurs de recherches historiques, c'est le combat étrange que s'y livrèrent deux tribus sauvages, dans des circonstances assez extraordinaires.

C'était en février 1692. La guerre sévissait toujours entre Français et Anglais et entre leurs alliés respectifs : les Abénaquis et les Iroquois.

Le massacre de Lachine, survenu en août 1689, la destruction de l'église des Abénaquis à St-François, survenue la même année, de même que les représailles commises sur les colons de la Nouvelle-Angleterre, donnent une idée du caractère cruel de cette lutte.

Les belligérants avaient la haine au cœur et l'esprit de vengeance n'avait pas de bornes, surtout chez les farouches enfants de la forêt.

Les Iroquois rôdaient sans cesse dans la solitude, côtoyant les routes les plus fréquentées par leurs ennemis, dans l'espoir de les surprendre et de les massacrer à l'improviste.

Un détachement de ces terribles guerriers venant de la Nouvelle-York descendait les rives du Magog, foulant d'un pied agile l'épaisse couche de neige au moyen de larges raquettes en peau d'original. Ils comptaient se rendre ainsi jusqu'à St-François et frapper encore un coup mortel aux braves alliés du gouverneur Frontenac.

Heureusement qu'un parti d'Abénaquis, en nombre à peu près égal, remontait en même temps le cours de l'*Arsigantegou* (nom sauvage de la rivière St-François).

Arrivés au confluent du Magog, à *Shacewantegou* (c'est ainsi que les Indiens appelaient le site actuel de Sherbrooke), ils comp- taient bien se reposer un peu avant de prolonger leur voyage.

Du reste, l'embouchure du Magog était une station, un poste d'arrêt bien connu, le mot *Shacewantegou* voulant dire en sauvage *rivière où l'on fume*.

A peine les Abénaquis eurent-ils jeté les yeux sur la rive droite du Magog, qu'ils aperçurent la fumée du camp ennemi.

La bataille était inévitable : mais on convint de part et d'autre de s'en rapporter à un combat singulier. Il fut arrêté qu'un guerrier de chaque nation devait courir autoar du rocher au pin, jusqu'à épuisement. Le vainqueur à la course aurait droit de tuer son adversaire : ce qui déciderait la victoire entre les deux armées.

Ce fut l'Abénaquis qui l'emporta et qui eut l'honneur de mas- sacher l'Iroquois, auquel les forces avaient manqué le premier.

Ce tournoi original, qui rappelle quelque peu la lutte des Horaces et des Curiaces, est l'objet d'une tradition conservée parmi les vieux Abénaquis de St-François. Il est fait mention de cette tradition dans le rapport du département des sauvages, à Ottawa, pour l'année 1885, p. 28.

Le *Bulletin des Recherches Historiques* poursuit un but vrai- ment patriotique. C'est toujours avec le plus vif intérêt que je note les nombreux et précieux renseignements qu'il recueille de tous côtés. Que de matériaux indispensables pour compléter notre histoire nationale sont ainsi régulièrement consignés et sauvés de l'oubli !

Voilà une publication qui mérite le concours de tous les admi- rateurs de notre beau et glorieux passé.

Je lui offre l'hommage des humbles lignes qui précèdent.

J.-A. CHICOYNE

Origine du nom de Rivière-Ouelle. (II, VI, 325.)—Ce nom lui fut bien probablement donné par Champlain, pour honorer son ami et protecteur, Louis Hoüel, dont il a écrit qu'il était un homme adonné à la piété et doué d'un grand zèle et affectiôn à l'honneur de Dieu et à l'augmentation de sa religion ; le même qui fit tant de démar- ches de la part de Champlain, afin de décider quelques Récollets à venir au Canada.

Sur tous les actes de concession de Jean Baptiste François " Deschamps Delabouteillerie ", devenu seigneur de la Rivière- Ouelle en 1672, on écrit : " Rivière Hoüel " : ce qui indique asscz clairement l'origine de ce nom dont on se servait déjà lors de la susdite concession.

Maitre Louis Hoüel, sieur du Petit-Pré, Secrétaire du roi et

Contrôleur général des Salines de Brouage, était l'un des principaux membres de la Compagnie des Cent Associés, fondée par Richelieu en 1627, et l'un des douze qui furent particulièrement chargés de la direction de ses affaires et annoblis à cette occasion. Louis Houël hiverne à Québec en 1640-41, et les registres de Notre-Dame contiennent quelques traces de son passage ici. Ainsi le 21 janvier 1641 ou le voit figurer comme parrain avec Marie Giffart, au baptême d'Agnès, fille de Noël Morin. Un autre Houël du nom de Charles (probablement son frère) agit aussi comme parrain le 18 octobre 1640, au baptême de Marie, fille de Jean Bourdon.

Avec le temps, "Houël" s'est transformé en "Ouelle" et il n'y a rien de surprenant là-dedans, surtout pour ceux qui se sont rendus compte du peu de cas que l'on faisait de l'orthographe des noms en ce pays pendant les XVII^e et XVIII^e siècles. PHILÉAS GAGNON

James Tanswell, "maître de langues." (III, VI, 327.) — James Tanswell, qui succéda à M. Reid comme instituteur à Québec, avait, selon son propre témoignage, "employé les vingt premières années de sa vie à acquérir une instruction universelle;" il avait été sous-maître de plusieurs écoles en Angleterre, et avait ouvert à Londres une académie qu'il tint pendant sept ans. En 1772, MM. Waston et Rashleigh, agissant de la part de citoyens notables de la Nouvelle-Ecosse, "le décidèrent à traverser l'Atlantique pour implanter les sciences et les arts libéraux dans ce pays." Après qu'il eut passé cinq ans à la Nouvelle-Ecosse, sir Guy Carleton le décida à venir s'établir à Québec, où il devait recevoir tout l'encouragement possible. Il n'y arriva qu'après le départ de sir Guy Carleton, mais il paraît avoir été bien accueilli par Haldimand.

Le pensionnat qu'ouvrit M. Tanswell lui fit perdre de l'argent; comme il le dit dans une pétition du 1^{er} juillet 1782, il y dépensa £500 et fut peu encouragé dans son œuvre, de sorte qu'il fut obligé de demander quelque autre emploi pour accroître le revenu que lui donnaient les contributions de ses élèves. Une année plus tard (en juillet 1783) il demanda l'autorisation d'appeler son école "Académie royale de Québec", autorisation qui lui fut accordée, puisque dans une procuration datée du 31 janvier 1785 il se donne le titre de "maître de l'académie de Sa Majesté" (Procurations, 1784-94). Mais ce titre même ne semble pas lui avoir apporté la fortune, car en mars 1784 il présentait de nouveau une pétition pour que, vu sa position, on lui accordât une pièce de plus dans le palais épiscopal, "celle où M. Reid a fait autrefois l'école". A cette date il était porté sur la liste civile pour £100 sterling par an, mais l'émission du mandat pour six mois d'appointements, du 1^{er} novembre 1783 au 30 avril 1784, ne se fit que le 9 juillet de cette même année (Mandats, 1784, vol. I, p. 127). Dans la suite, il fut interprète auprès des tribunaux, et eut en outre quelques autres petits emplois.

DOUGLAS BRYMNER

La mort du gouverneur de La Jonquière. (III, VII, 340.)—Le gouverneur de La Jonquière était d'une avarice et d'une avidité sans nom. A l'article de la mort, il fit une scène à son domestique parcequ'il avait allumé deux chandelles dans sa chambre.

S'il faut en croire Montcalm, il fit à l'évêque qui lui portait le saint sacrement une espèce d'amende honorable d'avoir volé et permis de voler le Roi, et le lendemain Mgr de Pontbriand monta en chaire pour en faire part au public.

On ne s'accorde guère sur la date de la mort du gouverneur de La Jonquière.

“ Les Chirurgiens, nous dit l'auteur anonyme d'un mémoire sur le Canada, employèrent tous leur art pour lui prolonger la vie ; enfin il mourut le 17 mai, 1752, à six heures et demie du soir, âgé de soixante-et-sept ans ” (*Mémoires sur le Canada, depuis 1749 jusqu'à 1760*, p. 60.)

Parkman veut que le gouverneur de La Jonquière soit mort le 6 mars 1752 : “ He died on the sixth of March, 1752 ; not on the seventeenth of May, as stated in the *Mémoires sur le Canada, 1749-1760*.” (*Montcalm and Wolfe*, II, p. 206.)

D'après l'intendant Bigot c'est le 19 mars 1752 que le marquis de La Jonquière rendit son âme à Dieu (*Rapport sur les archives du Canada pour 1887*, par Douglass Brymner, p. C L X.)

On sait que M. de La Jonquière fut inhumé dans l'église des Récollets de Québec. On avait mis sur sa tombe une inscription rappelant ses titres, son âge et la date de sa mort. Nous avons sous les yeux deux copies de cette inscription, l'une extraite de l'*Histoire du Canada* de Smith, l'autre de la *Vie de M. de La Jonquière* publiée par son petit-fils le marquis de La Jonquière. L'une dit : “..... Décédé à Québec le 17 May 1752, à six heures et demie du soir, âgé de 67 ans.” ; l'autre : “ Décédé à Québec, le 17 mars 1752, à six heures et demie du soir, âgé de soixante-sept ans.” Laquelle croire ?

La vérité est que M. de La Jonquière mourut le 17 mars, suivant le texte formel de l'acte de sépulture :

“ Le vingt de Mars mil sept cens cinquante-deux a été inhumé dans l'Eglise des RR. PP. Recollets conformément à ses dernières volontés haut et puissant Seigneur Pierre-Jacques Marquis de La Jonquière, Chef d'Escadre des Armées Navales de Sa Majesté, Commandeur de l'ordre Royal et Militaire de St-Louis, Gouverneur et Lieutenant Général pour le Roy en toute la Nouvelle France, que Nous souffigné Curé de Québec et Chanoine honoraire de la cathédrale avons conduit en la dite Eglise des RR. PP. Recollets avec les cérémonies ordinaires ; il était décédé le dix-sept du dit mois, muni des sacrements de l'Eglise, âgé de foixante-sept ans.”

Cet acte de sépulture est signé par M. J. F. Récher, curé de Québec.

QUESTIONS

342—Quelle est l'origine du dicton populaire : “ Je m'en moque comme de l'an quarante ? ”

R. B.

343—Le séminaire de Québec fut érigé le 26 mars 1663, par Mgr de Laval. On dit que deux des premiers élèves de cette institution étaient frères jumeaux, et furent, plus tard, de zélés missionnaires. Qui étaient-ils et d'où venaient-ils ?

PHILIPPE

344—J'ai vu quelque part une note manuscrite ainsi conçue : “ S. A. R. le Prince Edouard, duc de Kent, était en 1797 à Halifax, depuis 1794 ; mais il recommandait de là au général Prescott à Québec M. P.-S. Renauld, curé de Beauport, comme coadjuteur de Mgr Denaut.” Où est la vérité là-dedans ?

R. Q. P.

345—L'intendant de Beauharnois avait-il quelques liens de parenté avec le gouverneur du même nom ?

ZED

346—Connaissez-vous quelque chose de la vie de l'abbé de Macheco de Presnaux, grand vicaire de Soissons, qui fut nommé coadjuteur de l'évêque de Québec à la démission de Mgr de Mornay ?

A. U.

347—Possède-t-on des renseignements biographiques sur les mineurs Forster, père et fils, qui, en 1732, furent chargés de visiter le Canada pour en étudier les mines ?

MINE

348—“ Mgr de Laval, écrit M. l'abbé Gosselin, voulut approuver solennellement un petit livre que fit paraître, vers cette époque (1667), un des prêtres de son séminaire, M. Thomas Morel. Dans cet opuscule, le zélé missionnaire de la côte Beaupré racontait les merveilles opérées au sanctuaire de la bonne sainte Anne, merveilles dont il avait été témoin oculaire et bien informé.” M. Morel fit-il réellement imprimer son *Récit des merveilles arrivées en l'église de Sainte-Anne du Petit-Cap* ? Pour ma part, malgré de nombreuses recherches, je ne l'ai vu dans aucune bibliothèque.

BIBLIO

349—L'oraison funèbre que prononça M. de la Colombière à la mort de Mgr de Laval a-t-elle été publiée ? Dans le cas contraire, qui en possède le manuscrit ?

COX

350—Est-il bien vrai que c'est Sarrasin, botaniste, marié à une arrière-petite-fille d'Anne Martin, qui a donné son nom à une plante remarquable de l'Amérique, la *Sarracenia* ?

MONTJOIE